



TERR'INFOS

Journal d'information de la commune de Terres de Bord

SOMMAIRE

Édito

La boulangerie St Blaise

Supérette API

Le CMJ à l'Assemblée Nationale

Golbang sur le city

Le coin des seniors

Accessibilité de la Mairie

Plante invasive

Assainissement collectif

Composteurs collectifs

Réduction des déchets, aides

Terres de Bord à Vélo

Gentilé

Présédys

Projet d'école-centre de loisirs

Expression de l'opposition

INFOS PRATIQUES

ASTREINTE

Nous rappelons le numéro d'astreinte à joindre en **cas de grande urgence** et en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

06 13 63 04 69

Un élu vous répondra ou vous rappellera le plus vite possible. Si vous laissez un message à ce numéro, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

PERMANENCES LE SAMEDI MATIN

La mairie de Terres de Bord est ouverte le **samedi matin de 10h00 à midi**. Ce sont des élus qui vous y accueillent chaque samedi.

Chers habitants de Terres de Bord,

Vous le savez nous avons beaucoup fait tout au long de ce mandat et, je l'ai annoncé lors des vœux 2025, nous souhaitons continuer à œuvrer avec vous. Nous serons donc présents lors des élections municipales de mars 2026. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous dans les mois qui viennent via d'autres canaux que le bulletin municipal.



L'action municipale ne s'arrête pas pour autant : un mandat dure 6 ans et il reste encore plusieurs mois qui seront mis à profit pour parfaire le travail engagé au profit des habitants de Terres de Bord.

Et d'abord une bonne nouvelle : nous sommes plus nombreux, 1611 habitants pour être exact contre 1491 pour l'élection de 2020. Tout récemment, un courrier émanant du Ministère des finances, courrier déterminant qui sert de repère à la fixation d'une importante subvention de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement, donne le chiffre de 1611. Ce qui fait de Terres de Bord la commune la plus importante du plateau du Neubourg. Même si le nombre des naissances a tendance à diminuer en 2024, ce qui est le cas pour toute la France, ne boudons pas notre plaisir de ce signal positif qui prouve l'attractivité de notre territoire !

Vous le verrez dans ce bulletin, la question du commerce est au cœur de la fin de mandat. Faut-il laisser les habitants d'une commune aussi importante sans commerce de proximité ? La réponse est non et nous proposons dès maintenant des solutions qui éviteront toute rupture.

La rentrée de septembre est toujours une étape importante dans une année. Elle sonne la fin des « grandes vacances », celles de nos enfants, petits-enfants et pour les élèves, le retour sur le chemin de l'école.

Les plus jeunes d'entre eux vont faire leur première rentrée à l'école maternelle. Les enseignants et les personnels des écoles (ATSEM, agents communaux...) sont pleinement impliqués dans l'accueil des élèves pour leur donner l'envie d'aller à l'école, pour apprendre, vivre avec les autres et épanouir leur personnalité. Je n'oublie pas le personnel de l'Agglomération du centre de loisirs qui a œuvré tout l'été en proposant des activités, des projets qui favorisent l'éveil, la curiosité, le jeu, la détente, le plaisir. Merci à tous !

Les élus agissent en responsabilité en ayant pour objectif la bonne gestion de la commune et l'amélioration du cadre de vie, souhaité par tous. Ainsi, nous devons impérativement continuer de travailler et d'investir en réalisant les travaux de rénovation, réhabilitation, de construction nécessaires mais avec rigueur dans le cadre de notre budget sans faire courir de risque à la commune. Nous le ferons sans faille jusqu'en mars 2026 et après si vous le décidez.

Bonne rentrée à tous !

Votre Maire,
Patrice PHILIPPE

LA BOULANGERIE ST BLAISE SOUHAITE SE DÉVELOPPER ET SE DIVERSIFIER

Le dirigeant de la société St Blaise nous a fait part de son souhait d'évolution de son entreprise. Le développement d'une entreprise est une étape essentielle pour assurer sa pérennité, sa compétitivité et sa croissance à long terme. L'idée est également de trouver une motivation nouvelle au travers d'un projet motivant et de préparer une retraite pas si lointaine que ça...

Pour y parvenir, il souhaite développer une offre de restauration rapide, un salon de thé et augmenter la gamme des produits proposés.

Les locaux actuels sont trop petits et inadaptables en raison de leur emplacement : il n'y a pas d'espace disponible pour restructurer le commerce et l'emplacement le long de la D79 avec plus de 3500 véhicules par jour n'est pas adapté à un fonctionnement apaisé, malgré le feu tricolore. L'actuelle boulangerie sert également de logement pour son dirigeant et sa famille qui souhaitent conserver les locaux et agrandir leur lieu de vie.



Pour toutes ces raisons, Il envisage donc de construire une nouvelle boulangerie à La Haye-Malherbe qui dispose d'un terrain adapté à proximité des commerces existants.

La commune de Terres de Bord ne peut ni racheter les locaux actuels ni proposer un local ou un terrain plus adapté, elle n'en possède pas et il n'y en a pas de disponible dans une zone où le commerce est autorisé.

Il nous faut donc trouver une solution pour permettre la présence d'un commerce de bouche à Montauze.

TERRES DE BORD, MONTAURE : UNE SUPÉRETTE À PRIX SUPERMARCHÉ ARRIVE

Le conseil municipal du 23 juin dernier a fait le choix de maintenir une offre commerciale de bouche sur le hameau de Montauze. Une supérette API ouvrira fin 2026 ou début 2027 sur le parking situé derrière l'actuelle boulangerie.

Les supérettes Api ont une structure compacte (30 m2) à échelle humaine, en bois, conçue pour être démontable et respectueuse de l'environnement. Ouvertes de 5h00 à 22h00 et 7j/7, elles offrent une grande flexibilité pour faire ses courses à tout moment.

API propose 700 produits, du salé, du sucré, du frais, des surgelés, des boissons non alcoolisées, des fruits et des légumes au même prix que les supermarchés.

Comment ça marche ?

La supérette est ouverte en permanence, sans personnel fixe ni caisse, permettant aux clients de faire leurs courses à toute heure. Elle est accessible via une application mobile ou une carte nominative avec QR Code, qui ouvre la porte du magasin. Les clients peuvent choisir parmi environ 700 produits, dont une majorité à prix de supermarché, avec une sélection locale (pain, miel, légumes...). Les paiements se font uniquement par carte bancaire.

Un carnet à proximité de la caisse automatique permet aux clients de signaler des produits manquants ou de faire des remarques ou suggestions. En cas de problème avec l'ouverture ou d'autres questions, ils peuvent contacter l'Apicière. Le gestionnaire de votre supérette, recruté localement, passe quotidiennement à heures

fixes. Elle réapprovisionnera les rayons, entretiendra le magasin, animera la supérette et répondra à toutes les questions des habitants.

Cette supérette est un complément à l'épicerie associative de Tostes qui propose essentiellement des produits frais issus de producteurs locaux à prix très compétitifs. La boulangerie St Blaise pourra également approvisionner l'Apicerie avec ses produits.



UN MERCREDI PAS COMME LES AUTRES POUR LE CMJ

Les CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de Terres de Bord et de Surtauville se sont rendus à l'Assemblée Nationale le mercredi 11 juin. Après une heure de visite, ils ont pu rencontrer le député de notre circonscription, Philippe Brun, qui les avait invités. Ce fut un échange très riche où les jeunes ont participé en posant beaucoup de questions. Une dernière photo, prise sur les marches de l'Assemblée Nationale, tous ensemble avec M. le député, avant de se dire au revoir et de partir ensuite faire un petit pique-nique dans le jardin des Tuileries. Le Louvre, la tour Eiffel, l'Obélisque, l'Arc de triomphe, quelques monuments qu'on a pu apercevoir avant de reprendre le métro et le train pour rentrer chez nous.



ANIMATION SUR LE CITY STADE AVEC LE CENTRE DE LOISIRS LE 11 JUILLET.

Free Cup Golbang 3v3 Football: 1ère session à Terres de Bord pour **faire jouer ensemble filles et garçons!**

Vendredi 11 Juillet 2025, la commune de Terres de Bord a accueilli sur son city stade la 1ère animation de la Free Cup Golbang. Les 16 filles et garçons du centre de loisirs et leurs animateurs ont découvert et pratiqué le Golbang 3v3 football pendant 2 heures.

Au départ, certaines filles n'étaient pas très partantes : "Le foot, c'est pas pour nous" était leur première réaction ! Mais la simplicité du format avec ses règles innovantes et égalitaires les a incitées à essayer. Comme les garçons, elles ont créé leur team de 3, trouvé un nom et joué 4 battles !

En supprimant les contacts, les dribbles, les longues courses, le Golbang 3v3 Football permet à chacun de jouer, de passer, de sauter, de tirer, de marquer et surtout de s'amuser selon ses capacités. Même les animateurs se sont pris au jeu!

A la fin des 2 heures, les enfants ont donné une note moyenne de 4,5 sur 5 et avaient tous envie de rejouer ! La

team de filles "Guépards" a fini deuxième sur 5!

Golbang 3v3 Football souhaite contribuer à développer la pratique sportive en mode égalitaire et mixte avec les intervenants du monde du sport. Et c'est exactement ce type d'expérience qui contribue à la

littératie physique: à travers chaque battle, les enfants ont fait leurs premiers pas vers une pratique sportive accessible à tous, plus mixte et plus fun.

Le vivre ensemble commence par le jouer ensemble !



LE COIN DES SÉNIORS

REPAS PART'ÂGES

Tout l'été, l'association Part'âges a proposé aux retraités de la commune, en partenariat avec le CCAS et la municipalité, une nouvelle série de 8 ateliers repas.

Cette année, les ateliers et la conférence qui les a précédés ont été consacrés à la découverte des modes de vie et des habitudes alimentaires des centenaires à travers le globe : japonais, californiens, grecs, costaricains, sardes, etc.

Un grand merci à Mehdi Dutheil et à toute son équipe de l'association Part'âges.

REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS À LA CANTINE

La dernière année scolaire a été rythmée par la présence régulière des retraités à la cantine, pour des moments de partage et d'échanges privilégiés entre les seniors et les enfants, et appréciés de tous.

Ces repas intergénérationnels reprennent donc en cette rentrée 2025, toujours à raison d'un jeudi tous les 15 jours. Prochaines dates : jeudi 18 septembre, jeudi 02 octobre, jeudi 16 octobre.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

La mairie est notre maison commune et à ce titre doit permettre d'accueillir tout le monde en son sein.

Le parvis de la mairie a donc été entièrement repensé avec l'aide de l'Agglomération Seine Eure afin de faciliter l'accès de tous : places de stationnement dont une place PMR (personnes à mobilité réduite), suppression des graviers, aménagement d'une rampe d'accès à l'accueil de la mairie,

cheminement praticable vers la salle de réunion, rack à vélo.

L'ensemble sera repaysagé avec la participation de la commission municipale ouverte Terres de plantes, permettant d'harmoniser les nouveaux aménagements avec le bâtiment et de rendre l'abord des plus agréables.

Une partie des végétaux retirés dans le cadre de cet aménagement sera remplacée le moment venu dans d'autres lieux de la commune.

Le coût des travaux est intégralement pris en charge par

l'Agglomération, seule la végétalisation sera à la charge de la commune.



Inscriptions auprès de la mairie.

A noter : La CARSAT (Caisse d'assurance retraite) finance une partie du coût des repas des retraités présents (3 € par repas). La municipalité a choisi d'assumer la totalité des frais restants et de rendre **gratuits ces repas pour les seniors**, qu'ils concernent l'année écoulée ou les périodes à venir.

CONFÉRENCES ET ATELIERS ASEPT : ACCIDENTS DOMESTIQUES, SOMMEIL

L'ASEPT Normandie (financée par les caisses de retraites) a organisé en mai et juin dernier en partenariat avec la commune une conférence et 2 ateliers pratiques à destination des retraités sur la prévention des accidents domestiques. Une animation qui a plu et suscité l'envie des participants d'approfondir les gestes d'urgences lors d'une prochaine session.

En attendant, une nouvelle conférence est proposée le 3 octobre prochain sur le sommeil, suivie de 6 séances collectives de sophrologie pour approfondir le thème.

Inscriptions auprès de la mairie.



VOS RÉPONSES À L'ENQUÊTE « COMMENT NOUS APPELONS-NOUS ? »

Vous avez été 44 à répondre à l'enquête . Merci !

Voici les trois propositions qui ont obtenu le plus de suffrages :

- 1- Borditerriens/Borditerriennes (5 voix)
- 2- Terrabordines/Terrabordins (4 voix)
- 3- Terresbordais/Terresbordaises (3 voix)

Les autres propositions ayant eu une ou deux voix :

Terrebordois / Terrebordaises, Montosterrois / Montosterroise, Terribordois / Terribordaises, Terreboriens / Terreboriennes, Terrabordien / Terrabordienne, Bordais / Bordaises, Terrébordais / Terrébordaises, Terrebordien / Terrebordienne, Bordiens / Bordiennes, Terrabordiens / Terrabordiennes, Bordelins / Bordelines, Bordérois / Bordéroises, Terrebordains / Terrebordaines, Bordévins / Bordévines, Bordelots / Bordelotes, Terrabornés / Terrabornées, Terrois / Terroises, Boréals / Boréales, Bortiterriens / Bortiterriennes, Les Terriens / Terriennes de Bord, Bordoterriens / Bordoterriennes, Terribordais / Terribordaises, Bordorais / Bordoraises, Bordirois / Bordiroises, Terrebordien / Terrebordienne, Terriens-de-Bord / Terriennes-de-Bord, Terrois de Bord / Terroises de Bord, Les Terres de borien

A noter, une seule proposition a essayé d'intégrer les noms des communes dont est issue Terres de Bord après la fusion de 2017.

Nous soumettrons, à l'automne, ces trois premières propositions pour un choix de gentilé définitif au cours d'un référendum. Votre choix sera ensuite approuvé par le conseil municipal.

PRÉSÉDYS



Depuis le 30 septembre 2021, date de signature de notre convention de partenariat,

44 kg d'instruments usagés ont été déposés dans les boîtes de recyclage

à votre disposition à la Mairie et aux écoles de Montaure et de La Vallée

Pour rappel, 1 kg. équivaut à 1€, un scanner portable coûte environ 80€

RÉNOVATION-EXTENSION DE L'ÉCOLE ET CENTRE DE LOISIRS

Vous le savez, le projet de rénovation/extension de l'école et du centre de loisirs est un projet que nous portons depuis le début du mandat. Après les hausses de coûts de construction et des taux d'intérêt que nous avons connus, nous attendions le positionnement de l'agglomération pour la partie centre de loisirs.

L'agglomération va se doter de la compétence bâtimentaire pour les locaux des centres de loisirs des communes qui lui ont délégué la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). C'est le cas de Terres de Bord. En clair, les travaux d'extension, de rénovation du centre pourront être totalement pris en charge par l'Agglomération.

Après de multiples réunions avec les services et les élus

L'OPPOSITION S'EXPRIME : UNE INFO EN CACHE UNE AUTRE...

Hors délais et pas que...

3 sujets portés à l'ordre du jour le 23 juin 25 méritent de vous être rapportés:

- Sanitaires de l'école,
- Épicerie API (groupe CARREFOUR) pour un engagement de la commune sur 20 ans,
- Réserve d'eau des Fosses et convention avec LOUVIERS.

3 investissements objets d'une délibération **sans étude préalable en commissions municipales**. 3 projets **sans aucune subvention demandée**. 3 délibérations prises **hors délais mentionnés**.

Zoom sur les sanitaires de l'école :

Pris par la proximité de la fin de son mandat, Monsieur Philippe doit absolument avancer sur son « **projet phare** » de l'école.

Alors brillante idée : construire les toilettes puis l'école autour ! Vite il faut délibérer !

- Vote le 23/06/25 sur le choix des devis pour un début des travaux demandé pour le 7 juillet !

Début logiquement repoussé.

- Rédaction d'un « cahier des charges » à l'intention des entreprises contactées pour remise d'un devis qui a mis en lumière **l'incompétence du maire** dans ce domaine.

On se demande qui suivra les travaux... Et ce que cela donnera pour la future école.

- Cerise sur le gâteau, **la CASE se désengage** sur le partage de certains espaces de l'école. Elle choisit de construire son Centre de loisirs.

La commune sera seule et devra, sans autre choix cette fois, s'occuper sérieusement des subventions.

Nos craintes sont fondées.

CHANGEMENT D'ADRESSE MAIL

Attention ! A compter du **1er septembre** la mairie change d'adresse mail. Pour tous vos messages, une seule adresse :

mairie@terresdebord.fr

de l'agglomération, les travaux nécessaires à la rénovation/extension de « l'octogone » (classe des petits), qui deviendra centre de loisirs, sont à l'étude actuellement. L'Agglomération prévoit une réalisation en 2027 après avoir signé une convention avec la commune qui reste propriétaire des locaux.

Cette nouvelle compétence vient diminuer l'enveloppe globale et le reste à charge de la commune et rend le projet viable économiquement. Si l'on ajoute la baisse des taux d'emprunt actuelle, la bonne santé financière de Terres de Bord, nous pouvons à nouveau avancer sans risquer de mettre en difficulté nos finances.

En attendant nous poursuivrons l'amélioration de l'existant, les travaux de rénovation totale des sanitaires débuteront en même temps que les vacances d'automne, le 19 octobre.

PLANTE INVASIVE, LA RENOUÉE DU JAPON

La Renouée du Japon (Reynoutria japonica), bien que séduisante avec ses tiges robustes et ses feuilles en forme de cœur, est **l'une des plantes les plus invasives au monde**.

UNE PLANTE REDOUTABLE AUX CARACTÉRISTIQUES UNIQUES

Originaire d'Asie de l'Est, la renouée du Japon s'est adaptée avec une facilité déconcertante aux conditions européennes. Elle peut atteindre **jusqu'à 3 mètres de hauteur en une seule saison** et pousse dans des milieux très variés : bords de rivières, terrains vagues, talus, bord des routes et on la retrouve même dans les jardins privés. Ses tiges creuses et segmentées, semblables à celles du bambou, forment des colonies denses qui **étouffent les autres espèces végétales**.

Son système racinaire est **l'un des plus puissants du règne végétal**. Les rhizomes peuvent s'enfoncer jusqu'à 2 mètres de profondeur et s'étendre horizontalement sur 7 mètres. Un simple fragment de rhizome ou de tige suffit à donner naissance à un nouveau pied, ce qui explique sa prolifération rapide. De plus, cette plante est **résistante à de nombreuses conditions** (inondations, gel, sécheresse et pollution), ce qui en fait une espèce particulièrement difficile à éradiquer.

Sa prolifération perturbe les écosystèmes locaux. Les **plantes indigènes, incapables de rivaliser** avec la



Renouée du Japon, disparaissent, ce qui entraîne un appauvrissement de la biodiversité. Les insectes et les animaux qui dépendent de ces espèces locales se retrouvent également affectés.

Sur le plan économique, la renouée cause des **dommages considérables**. Ses racines percent les structures bétonnées, fragilisent les bâtiments, endommagent les routes et les digues.

L'agglomération intervient actuellement sur le chemin de la Résistance pour traiter une zone envahie. Il s'agit de terrassement et passage des terres dans un cribleur. Les matériaux, terres, cailloux, issus de ce criblage et exempts de morceaux de tiges et rhizomes de renouée, sont remis en place.

D'autres zones sont identifiées et seront traitées dans le cadre d'un plan de gestion. N'hésitez pas à nous faire remonter des lieux envahis par cette plante redoutable.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU EN EST-ON ?

Il convient tout d'abord de rappeler que nous parlons du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement de la collectivité.

Cette compétence revient à l'Agglomération Seine-Eure, vu le dimensionnement du réseau et le coût financier nécessaire à de tels travaux.

Dans la dernière révision du zonage, les secteurs des Fosses et de la Vallée ont été placés en Zone AC (Assainissement Collectif). L'agglomération y prévoit donc des travaux, sans toutefois en préciser la date.

Il est précisé dans le rapport de zonage communautaire de 2024 que :

« le zonage ne constitue pas un document de programmation de travaux, et n'engage pas la collectivité sur un délai de réalisation d'éventuels travaux, [...], l'Agglomération

Seine Eure ne s'engage pas à réaliser des équipements publics, ni à étendre les réseaux existants. De plus ce classement ne constitue pas un droit pour les propriétaires des parcelles concernées de disposer d'un équipement collectif à une échéance donnée, ni à obtenir gratuitement la réalisation des équipements d'assainissement nécessaire à leur desserte ».

Source : https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2025/04/AggloSeineEure_Zonage-assainissement-2024_Rapport.pdf

Deux scénarios sont proposés :

- **Raccordement** de la zone de la **Vallée** au réseau de **Montaure**, et du hameau des **Fosses** au réseau de transfert (hors 2 maisons jugées trop éloignées)

- **Maintien en Assainissement Non Collectif**, avec des **travaux de réhabilitation nécessaires**, les installations actuelles étant **très rarement conformes** selon les contrôles du SPANC.

Vous y verrez également le coût

financier pour le secteur de La Vallée (Terres de Bord + La Haye-Malherbe) et le secteur des Fosses dans le tableau plus bas.

Les coûts identifiés dans le rapport ne concernent que la création de réseau pour le transfert des eaux usées. Le projet d'Assainissement Collectif est possible du fait du dimensionnement des usines de traitement déjà existantes, créées par l'Agglo. De plus, le chiffrage prend en compte les ouvrages existant comme le poste de refoulement sur les Fosses.

Après de multiples interventions, les choses ont donc évolué pour La Vallée et Les Fosses sans pour autant que nous ayons une date de travaux arrêtée. Nous poursuivons nos demandes auprès de l'Agglomération Seine-Eure pour continuer le passage à l'assainissement collectif en général, et pour faire évoluer la position de l'Agglomération sur le zonage de Tostes en particulier.

Impacts et contraintes du projet : https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2025/01/AggloSeineEure_Zonage-assainissement-2024_Rapport-zonage-Terres-de-Bord.pdf

Tableau 11 : Ordres de grandeurs des coûts des différents scénarios

	Scénario 1 AC		Scénario 2 ANC
	Secteur Vallée	Secteur les Fosses	
Nombres de logements	288	35	323
Coûts			
Investissements	3 900 000 €HT	460 000 €HT	3 500 000 €HT
Exploitation	31 200 €HT	100 €HT	
Coût par branchement	13 500 €HT	13 150 €HT	11 000 €HT

BIJAN DE L'ÉDITION TERRES DE BORD À VELO ! 2025

L'édition s'est tenu le dimanche 11 mai :

- **35** participant.e.s à la **balade VTT "Découvrons notre forêt de Bord"**
- **12** à la balade sur route "Découvrons notre village et ses voisins"
- **9** vélos ont été déposés à la **bourse aux vélos**, 3 ont trouvé de nouveaux propriétaires
- **Une dizaine de personnes** ont pu bénéficier des conseils d'Alexis et Benoît de la Petite Cyclote dans le cadre des **ateliers de diagnostic / entretien**
- **L'atelier "remise en selle"** ainsi que la **foire à tout des accessoires du cycliste** et du vélo ont été orphelins cette année encore...

Un grand merci aux volontaires et aux bénévoles de l'association Terres-de-Fêtes pour la fabrication et la vente de délicieuses quiches



RÉDUCTION DES DÉCHETS LES AIDES POUR LES PARTICULIERS

seine-eure
agglo

Les aides pour le jardin



Le compostage ou le lombricompostage

Que vous habitiez en appartement ou en maison, il y a une solution pour vous ! Pour l'achat d'un composteur, lombricomposteur ou bokashi, l'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de :

100 % du prix d'achat, dans la limite de 150 € par foyer.*

La broyage

Le broyat est idéal pour couvrir le sol, limiter les mauvaises herbes, mais aussi être intégré au compost.

L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de :

50 % du prix d'achat d'un broyeur à végétaux, dans la limite de 150 € par foyer.*

OU 70 % du montant de la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite d'une journée.*

* Les demandes sont à faire en ligne sur www.agglo-seine-eure.fr, en veillant bien à joindre une facture d'achat nominative acquittée, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un RIB.

Pour toutes les aides, renseignement auprès du service propreté : animation.dechets@seine-eure.com | 02 32 50 85 64

Un composteur partagé pour trier vos déchets de cuisine et de table
Comment fonctionne-t-il ?

1 Déversez vos biodéchets dans la trappe n°1

2 Prenez de la matière sèche (trappe n°2) et recouvrez vos biodéchets

3 Effectuez une rotation du volant pour aérer le compost

Plus de détails sur l'utilisation du composteur : Scannez-moi !

Autorisés

- Épluchures de fruits et légumes
- Restes de repas
- Fruits et légumes entiers
- Couques d'œufs corcées
- Thé (sans et sachet)
- Marc de café
- Noyaux de fruits et légumes
- Restes d'organes

Les biodéchets doivent être déposés en macrobaux

Interdits

- Vandres et os
- Pain
- Poissons et arêtes
- Crapauds et crapauds
- Produits laitiers
- Huiles
- Dosettes de café
- Litières
- Bacs compostables
- Tontes et tailles de jardin
- Craquelles et lingettes compostables
- Joueurs et jouets

seine-eure
agglo

DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

En cette rentrée 2025, 3 composteurs partagés, financés par l'Agglomération Seine-Eure et fabriqués en Picardie, seront installés par l'association d'insertion CURSUS sur notre commune : 2 à Montaire (près de la salle des fêtes et de l'école et au lotissement l'Argilière à Écroville) et 1 à Tostes (derrière la salle des fêtes près des logements appartenant à la commune).

Ces composteurs, entièrement équipés de grille anti-rongeurs, seront composés de 2 bacs (dépôt des déchets et dépôt de matière sèche) et de jardinières.

Un site de compostage collectif permet aux habitants qui n'ont la possibilité d'installer un composteur dans leur jardin de composter ensemble, sur un espace commun. Le compostage collectif repose sur une gestion collective du site : chaque utilisateur contribue à son bon fonctionnement et à son entretien.

Attention : tout n'est pas bon à mettre dans ces composteurs

Une inauguration aura lieu en présence d'une animatrice de l'Agglomération pour informer les personnes concernées par ces sites de compostage collectif,

Et pour les particuliers qui souhaiteraient installer un compost dans leur jardin, nous organiserons également un atelier pour voir (ou revoir) les bases d'un bon compost,

Nous vous informerons de ces dates dès que possible

« Un composteur dans ma commune »

